



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE DORDOGNE

PROCÈS-VERBAL du COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL du 14 septembre 2023

Le Comité Social d'Administration Local (CSAL) de la DDFiP de la Dordogne s'est réuni en présentiel le 14 septembre 2023 à 9h30 au bâtiment A de la cité administrative, sous la présidence de Didier BIANCHINI, dans la formation suivante :

I. – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Didier BIANCHINI : Directeur Départemental des Finances Publiques de la Dordogne, Président.

David DESHAYES-SURCIN : Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Pôle Moyens et Stratégie

Brendan GUYOMARC'H : Inspecteur principal des Finances Publiques

II. – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires :

Nicolas AUFRERE, Solidaires Finances Publiques

Nathalie SUBRENAT, Solidaires Finances Publiques

David DURAND, Solidaires Finances Publiques

Olivier DARRIN, CGT Finances Publiques

Isabelle FARNIER, CGT Finances Publiques

Christine DUVAL, UNSA DGFIP

Suppléant(e)s avec voix délibérative :

Kevin PICHARDIE, FO Finances Publiques

Cathy HEBRANT, FO Finances Publiques

Suppléant(e)s sans voix délibérative :

Stéphane BRELY, Solidaires Finances Publiques

Valérie FOUCHET-ROLLAND, Solidaires Finances Publiques

Franck SCOUARNEC, UNSA DGFIP

Nomination du secrétaire et du secrétaire de séance :

Le secrétariat administratif est assuré par David DESHAYES-SURCIN,
Christine DUVAL est nommée secrétaire adjointe.

Ordre du jour :

- 1 – PV du CSAL du 22 juin 2023 (pour approbation)
- 2 – Plan de transition 2023-2025 de la DGFIP (pour information)
- 3 – Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la DDFIP de la Dordogne (pour information)
- 4 – Plan mobilité DDFIP-Préfecture pour la cité administrative (pour information)
- 5 – Ponts naturels 2024 (pour avis)
- 6 – Partenariat avec l'ATD 24 (pour information)
- 7 – Point sur les recrutements (apprentis, contractuels, PACTE, attractivité) (pour information)
- 8 – Questions diverses

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Didier BIANCHINI ouvre la séance à 9h30.

Franck SCOUARNEC lit une déclaration liminaire au nom de l'UNSA et Olivier DARRIN au nom de la CGT.

Didier BIANCHINI répond sur les aspects départementaux, reconnaissant les difficultés induites par GMBI dues au déploiement dans l'urgence, à une mauvaise communication et au choix du tout numérique qui s'est avéré être un échec. Finalement, il a fallu établir un document papier à remettre aux usagers. La Direction générale a parfaitement conscience de la situation et organise actuellement des retours d'expérience avec les agents concernés.

Pour les SIP, l'effet GMBI est en partie retombé.

En Dordogne, le taux de déclarations est de 85 % hors grands comptes, soit au total environ 92 %.

Les immeubles non déclarés devraient être soumis à la taxe d'habitation.

Dans les faits, le contentieux devrait être faible puisqu'il a été décidé au plan national de considérer comme résidence principale tous les logements sociaux et tous les immeubles pour lesquels il y a une occurrence IR.

En revanche, les difficultés vont perdurer au niveau du SDIF car les usagers ont découvert des anomalies dans la consistance de leurs biens. 3500 e-contacts sont en souffrance.

Le département devrait d'ailleurs être autorisé à recruter un(e) contractuel(le) pour une durée d'un an.

Didier BIANCHINI précise que même si GMBI est un sujet largement évoqué lors de ses déplacements dans les SIP, il aborde néanmoins systématiquement le cadre d'objectifs et de moyens (COM) sous l'angle des métiers, en présentant notamment la trajectoire du SIP de demain. La mise en place du SIP de demain a fait l'objet d'un rétroplanning qui sera présenté lors du prochain CSAL.

Les agents sont certes fatigués de GMBI mais il lui semble souhaitable d'expliquer clairement aux agents les évolutions décidées par la Direction générale pour les SIP.

Il rappelle que ces services ont connu une diminution de leurs charges (PAS, suppression THP, suppression CAP, déclaration automatique) et GMBI, lorsqu'il sera pleinement opérationnel, va révolutionner les travaux en SIP en supprimant la mise à jour IR/TH.

Certains préconisaient le démantèlement des SIP, ce qui n'a pas été retenu, d'autres estimaient, comme à La Poste, la nécessité de revoir le rôle du SIP autour d'une stratégie de l'accueil : un accueil polyvalent, en demandant aux agents de pouvoir renseigner les particuliers sur tous les sujets impôts y compris le foncier, en mettant fin à la séparation assiette recouvrement : tel est l'objet du SIP de demain.

Des groupes de travail seront constitués avec les agents du département pour préparer le SIP de demain sur 2024-2025.

Stéphane BRELY souligne que les agents vont désormais à l'accueil la boule au ventre, faisant fasse au mécontentement des usagers, obligés de renvoyer les usagers chez les buralistes pour les paiements, à Périgueux pour le foncier. La réforme SIP-CDIF a été abandonnée avec la création du SDIF et on demande désormais à nouveau aux agents des SIP de répondre sur le foncier.

Nathalie SUBRENAT estime qu'il est choquant de comparer la DGFIP avec La Poste, organisme privé recherchant le profit.

David DURAND rappelle que le coût humain a été particulièrement élevé à La Poste.

Didier BIANCHINI répond qu'il s'agit simplement de faire le parallèle avec un organisme qui, pour faire face à la diminution constante de son activité d'affranchissement, a fait le pari de la diversification de ses missions.

Stéphane BRELY a l'impression que la Direction générale n'a pas conscience du travail dans les SIP qui sont des services faits pour de l'assiette et du recouvrement de l'impôt sur le revenu. Il faut demander leur avis aux agents.

Didier BIANCHINI rappelle que le sujet de la polyvalence dans les SIP n'est pas nouveau (SIP-CDIF, accueil commun) et que l'évolution des charges dans ces services doit conduire à s'interroger sur l'évolution des missions. En outre, il rappelle qu'il appartient à la Direction générale, et à elle seule, de définir la doctrine d'emploi des agents dans les services.

David DURAND répond que les agents des SIP sont parfaitement légitimes à donner leur avis sur les évolutions. Les missions foncières sont techniques et constituent un métier à part entière.

Didier BIANCHINI précise que les agents des SIP doivent seulement répondre aux usagers sur les questions simples, le SDIF demeurant seul compétent pour les questions complexes. Il n'est pas demandé aux agents des SIP de gérer du foncier.

Stéphane BRELY se demande comment expliquer à l'utilisateur, qui a fait une heure de route, qu'il doit aller à Périgueux pour avoir son renseignement.

Didier BIANCHINI rappelle que la demande de l'utilisateur sera prise en charge, que d'autres missions ont été centralisées sur Périgueux, comme l'enregistrement, et que l'utilisateur a dû s'adapter.

Olivier DARRIN souligne que la problématique est identique sur Périgueux, notamment du fait des services qui ne font plus d'accueil spontané : enregistrement, publicité foncière, cadastre.

Didier BIANCHINI répond qu'effectivement, le choix a été fait pour certains services de ne recevoir que sur rendez-vous. La complexité des questions ne permettait pas forcément de répondre immédiatement. Il faut arrêter de penser que répondre immédiatement à un usager c'est assurer un service de qualité. On ne peut plus faire comme auparavant avec moins d'agents, et il faut donc trouver l'organisation la plus adéquate, tout en maintenant une qualité de service appropriée.

Nicolas AUFRERE rappelle que les représentants du personnel appellent l'attention depuis des années sur la dégradation des conditions de vie au travail des agents et du service rendu aux usagers.

Il estime que l'enveloppe informatique allouée dans le cadre du COM est insuffisante. La Direction générale continue de compenser les suppressions avec des outils informatiques insuffisants.

Nathalie SUBRENAT confirme que les nouvelles applications ne produisent aucun gain, puisqu'elles se traduisent par des suppressions d'emplois supplémentaires.

Didier BIANCHINI rappelle que le COM présente une trajectoire en emplois infiniment plus favorable que le précédent, une stabilité du réseau, des crédits informatiques d'un montant de 2 milliards ce qui ne semble pas négligeable. La période qui s'ouvre est globalement plus favorable.

Cathy HEBRANT souligne que les agents de Bergerac ont mal vécu le discours du Directeur lors de sa venue au SIP.

Didier BIANCHINI regrette les modalités de cette visite de service qui a consisté pour l'essentiel à répondre aux invectives d'un agent et se dit prêt à revenir à Bergerac pour parler sereinement.

David DURAND répond que, même si la forme était contestable, les propos du collègue sont partagés par les agents du SIP. Les propos du Directeur, selon lesquels il lui appartient de décider si un service doit aller du point A vers un point B et qu'il discute uniquement des modalités pour y parvenir, ont été mal perçus.

Didier BIANCHINI répond qu'il préfère toujours tenir un discours de vérité aux agents et qu'il est indispensable de s'adapter.

Cathy HEBRANT indique que les agents ont eu le sentiment de ne plus rien faire actuellement.

Nicolas AUFRÈRE craint le développement de réactions violentes.

Nathalie SUBRENAT souligne l'instabilité permanente dans l'organisation ou les missions des services.

Didier BIANCHINI rappelle que le COM prévoit une pause des réformes. La Direction générale développe en outre différents outils pour aider les agents, évoquant notamment un chatbot pour effectuer des réponses aux demandes types des usagers en matière foncière.

Valérie FOUCHET-ROLLAND émet des doutes quant à l'efficacité d'un tel outil, soulignant la spécificité de chaque question en matière foncière.

Fait à Périgueux, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire administratif,


David DESHAYES-SURCIN

La Secrétaire adjointe,


Christine DUVAL

Le Président,


Didier BIANCHINI

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 14 septembre 2023

QUESTION N° 1 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR :

PV du CSAL du 22 juin 2023

En l'absence d'observations, le PV du CSAL du 22 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 3 (Solidaires) 2 (CGT) 1 (UNSA) 2 (FO)

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Périgueux, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire administratif,


David DESHAYES-SURCIN

La Secrétaire adjointe,


Christine DUVAL

Le Président,


Didier BIANCHINI

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 14 septembre 2023

QUESTION N° 2 INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR :

Plan de transition 2023-2025 de la DGFIP

Didier BIANCHINI souligne que la DGFIP est une grande administration qui doit s'investir dans la prise en compte du changement climatique. Elle s'est dotée au niveau national d'une équipe dédiée auprès du Directeur général.

Le plan de transition vise à réduire de 22 % nos émissions de CO2 en 2025 par rapport à 2019 et constitue une feuille de route à décliner dans chaque département.

Le 1^{er} poste d'émissions sont les déplacements et en particulier pour les trajets domicile-travail.

Même si différentes actions ont déjà été engagées, comme le changement des chaudières, il ne sera pas possible d'y parvenir à isopérimètre du parc immobilier car les coûts à engager sont trop importants.

Nicolas AUFRERE estime que la réduction du parc immobilier n'est pas la solution car une passoire thermique qui est vendue demeure une passoire thermique.

Didier BIANCHINI ne partage pas ce point de vue, en prenant l'exemple du déménagement de la trésorerie de Boulazac qui permet de faire des gains en fluides et en loyers. Il souligne que la DGFIP n'a plus que deux implantations au chef-lieu, ce qui n'est pas le cas de tous les départements.

David DURAND estime contradictoire de mettre en avant la diminution des implantations alors que ceci conduit les agents à devoir davantage se déplacer. Il prend comme exemple les collègues des trésoreries qui rejoignent les SGC.

Didier BIANCHINI partage le fait que si la fermeture d'un site conduit à multiplier par deux ou trois les déplacements, il n'y a aucun gain pour l'environnement. Mais il souligne que ce n'est pas le cas du fait notamment du télétravail.

Stéphane BRELY évoque le cas d'un agent vérificateur que l'on oblige à venir à Périgueux alors qu'il pourrait travailler à Bergerac, à côté de son domicile.

David DESHAYES-SURCIN répond que son emploi est situé à Périgueux et qu'il serait peu équitable de permettre à quelqu'un de contourner les règles de mutation. En outre, en tant qu'agent nomade, il peut parfaitement travailler chez lui certains jours de la semaine.

Didier BIANCHINI évoque le télétravail dans les tiers lieux qui n'est pas encore mis en place.

Nicolas AUFRERE s'interroge sur l'objectif réel de ce plan de transition qu'il assimile à un plan de communication contenant peu de mesures concrètes.

Didier BIANCHINI évoque à titre d'exemple les 12,6 millions de crédits prévus pour l'isolation des bâtiments, ce qui lui semble très concret.

Nicolas AUFRERE relativise également l'impact des véhicules électriques compte tenu de leurs composants.

Stéphane BRELY évoque ensuite l'e-formation qui permet peut-être de limiter les déplacements mais qui n'apporte aucun gain pour les agents.

Didier BIANCHINI estime que tout n'est pas à jeter au niveau de l'e-formation et qu'il existe également une solution intermédiaire, la formation en distanciel, permettant de maintenir une participation et un accompagnement des agents formés.

Cathy HEBRANT pense que la transition énergétique passe également par des gestes du quotidien. Elle évoque les courriels de la Direction diffusés à tout le monde, qui ne concernent que les agents de la cité administrative, la forte pression de l'eau dans les sanitaires.

Nicolas AUFRERE souligne également que l'électricité ne peut constituer la seule réponse vu le mode de production et la gestion des déchets nucléaires.

Didier BIANCHINI partage ce point de vue mais souligne que ceci ne doit pas pour autant conduire à ne rien faire.

David DURAND ajoute que la transition énergétique ne doit pas se faire au détriment des conditions de vie au travail des agents.

Olivier DARRIN souligne l'impact sur la santé des agents des restructurations et des rationalisations immobilières.

Fait à Périgueux, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire administratif,


David DESHAYES-SURCIN

La Secrétaire adjointe,


Christine DUVAL

Le Président,


Didier BIANCHINI

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 14 septembre 2023

QUESTION N° 3 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR :

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la DDFIP de la Dordogne

David DESHAYES-SURCIN précise que ce premier bilan a été établi à partir de données 2019.

Or, la situation départementale a beaucoup évolué depuis :

- 12 baux résiliés dans le cadre du NRP ;
- verdissement du parc automobile ;
- développement important du télétravail suite à la crise Covid, ce qui impacte les frais de déplacement.

En outre, le raccordement au réseau de chaleur urbain va modifier sensiblement l'impact en CO2 du chauffage des bâtiments de la cité administrative de Périgueux.

Il précise qu'il faut désormais travailler sur le principal poste d'émissions à savoir les déplacements pour rejoindre son lieu de travail.

Nicolas AUFRERE estime que le télétravail reporte le coût du travail sur l'agent.

Cathy HEBRANT regrette l'absence de solutions alternatives comme les panneaux solaires.

David DESHAYES-SURCIN rappelle que la Direction avait proposé la mise en place de panneaux au bâtiment A et au CfiP de Bergerac. Ces deux projets n'ont pas été retenus, car la Direction générale recherchait des projets faciles à mettre en œuvre et suffisamment importants pour rendre les bâtiments autosuffisants en énergie.

Les représentants du personnel soulignent également que le tout informatique a un coût environnemental, avec notamment des déchets informatiques plus polluants que le papier.

Didier BIANCHINI souligne qu'il n'y a aucune solution totalement satisfaisante et qu'il s'agit d'un domaine qui nécessite forcément des arbitrages.

Fait à Périgueux, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire administratif,

David DESHAYES-SURCIN

Le Secrétaire adjoint,

Christine DUVAL

Le Président,

Didier BIANCHINI

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 14 septembre 2023

QUESTION N° 4 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR :

Plan mobilité DDFIP-Préfecture pour la cité administrative

David DESHAYES-SURCIN précise que chaque département devra mettre en place, sur la durée du COM, au moins un plan mobilité sur l'un de ses sites.

Le plan mobilité de la DGFIP ne couvre pas les cités administratives, d'où la démarche mise en œuvre avec la préfecture pour couvrir le bâtiment A de la cité administrative.

Le plan mobilité de la cité repose sur un partenariat avec la SNCF et Périmouv qui comporte :

- l'élaboration d'un bilan des modes de déplacement des agents et des alternatives qui s'offrent à eux (train, vélo, bus, etc.) ;
- la transmission d'un questionnaire aux agents sur leur mode de déplacement, les motifs ;
- la réalisation d'actions de promotion du train et du bus dans nos locaux ;
- la prise de contact par la SNCF et Périmouv avec les agents qui le souhaitent pour étudier des solutions alternatives à la voiture.

Il précise que le bilan repose sur des données anonymes communiquées par la DDFIP et que, s'agissant du questionnaire, seuls les agents qui le souhaiteront pourront lever l'anonymat auprès des deux opérateurs.

Le questionnaire sera transmis à SI avant insertion dans l'outil GEFIP qui permet d'élaborer le questionnaire.

Il faudra réussir à convaincre les agents du bien fondé de la démarche et de l'intérêt de répondre au questionnaire.

In fine, le succès de la démarche s'appréciera à travers l'augmentation du nombre d'agents bénéficiant du remboursement de la part employeur des frais de transport ou du nombre de bénéficiaires du forfait mobilités durables.

Valérie FOUCHET ROLLAND souligne les modifications apportées au réseau de bus et pense que les opérateurs devraient commencer par écouter les souhaits des usagers.

Nicolas AUFRÈRE trouve la démarche plutôt concrète mais ne pense pas que ce plan mobilité va conduire les opérateurs à augmenter les bus ou les trains.

David DESHAYES-SURCIN présente un premier bilan réalisé par la SNCF qui montre qu'un nombre important d'agents pourraient vraisemblablement utiliser un autre mode de transport que la voiture.

Nicolas AUFRERE souligne que ce bilan ne tient pas compte des contraintes personnelles comme l'accompagnement des enfants à l'école.

David DESHAYES-SURCIN répond que ce bilan s'appuie effectivement uniquement sur le domicile des agents.

Seul le questionnaire ultérieur permettra de peaufiner le constat et de proposer des solutions adaptées aux agents qui le souhaitent.

Fait à Périgueux, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire administratif,


David DESHAYES-SURCIN

La Secrétaire adjointe,


Christine DUVAL

Le Président,


Didier BIANCHINI

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 14 septembre 2023

QUESTION N° 5 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR :

Ponts naturels 2024

Didier BIANCHINI précise que les départements ont reçu des consignes assez fermes de la Direction générale suite à la fermeture de la quasi-totalité des services lors du pont naturel du 19 mai 2023, à quelques jours de l'échéance du dépôt des déclarations de revenus.

Compte tenu de la situation un peu exceptionnelle en 2024 (mercredi 8 mai, jeudi de l'ascension le 9 mai), il est demandé aux Directeurs de ne pas proposer une fermeture de tous les services le 10 mai, en pleine campagne déclarative.

Didier BIANCHINI précise qu'il lui semblerait anormal de réserver le pont naturel à tous les services autres que les SIP. C'est pourquoi, ils proposent aux représentants du personnel de ne retenir que le pont naturel du vendredi 16 août.

Pour les services autres que les SIP, il faudra apprécier avec hauteur de vue le nombre d'agents devant être présents pour assurer le fonctionnement du service.

Christine DUVAL s'étonne de cette décision qui va soulever des difficultés pour les parents puisque que l'éducation nationale ferme tous ses établissements.

Stéphane BRELY prévoit une « foire d'empoigne » dans les services.

Vu les efforts demandés au SIP cette année, il estime qu'envisager d'exclure les SIP aurait été de la provocation.

Didier BIANCHINI répond que c'est bien la raison pour laquelle et par souci d'équité, il propose d'écarter tous les services.

Nicolas AUFRERE souligne que sur un week-end potentiel de 5 jours, les usagers auront d'autres préoccupations que de contacter les finances publiques, et ce d'autant qu'il n'y a pas d'accueil du public le vendredi.

Didier BIANCHINI rappelle qu'il y a en revanche de l'accueil téléphonique.

Stéphane BRELY se demande comment la Direction va mettre en oeuvre une présence significative dans les SIP.

Didier BIANCHINI estime qu'il n'y aura pas forcément de présence significative, les agents en télétravail pouvant répondre au téléphone.

Il rappelle que les représentants du personnel sont généralement opposés aux ponts naturels.

Il entend cependant les arguments présentés : un sentiment de mépris pour les agents des SIP, le fait que les usagers auront vraisemblablement d'autres sujets de préoccupation.

Il craint en outre que la règle ne soit pas uniformément appliquée dans tous les départements.

Nicolas AUFRERE demande une interruption de service.

La séance reprend très rapidement et la proposition de ne retenir que le vendredi 16 août est soumise au vote.

Pour : 0

Contre : 3 (Solidaires) 2 (CGT) 1 (UNSA) 2 (FO)

Abstention : 0

Le vote défavorable étant unanime, David DESHAYES-SURCIN précise qu'il faudra à nouveau convoquer le CSAL sur ce sujet.

Didier BIANCHINI demande aux représentants du personnel s'ils acceptent que le CSAL de report intervienne en début d'après-midi.

Les représentants du personnel acceptent la proposition.

Fait à Périgueux, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire administratif,


David DESHAYES-SURCIN

La Secrétaire adjointe,


Christine DUVAL

Le Président,


Didier BIANCHINI

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 14 septembre 2023

QUESTION N° 6 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR :

Partenariat avec l'ATD 24

Didier BIANCHINI évoque l'engagement partenarial passé avec l'ATD 24, établissement public administratif qui travaille au service des collectivités publiques pour mettre en œuvre certaines politiques publiques et notamment le portage de certains sujets de modernisation comme la promotion de la dématérialisation, des moyens modernes de paiement, de la nouvelle norme comptable M57, du compte financier unique, d'API par exemple pour fiabiliser les tiers.

Cet organisme assure l'information, voire la formation des élus.

Cette convention vise à soutenir et accompagner ces actions.

La convention n'appelle pas d'observations particulières de la part des représentants du personnel.

Fait à Périgueux, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire administratif,



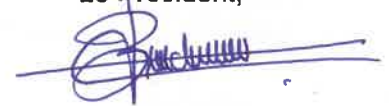
David DESHAYES-SURCIN

La Secrétaire adjointe,



Christine DUVAL

Le Président,



Didier BIANCHINI

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 14 septembre 2023

QUESTION N° 7 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR :

Point sur les recrutements (apprentis, contractuels, PACTE, attractivité)

David DESHAYES-SURCIN fait le point sur la situation.

1) Attente de l'affectation au département de contrôleurs stagiaires et d'inspecteurs stagiaires pour 2024

2) Le dispositif d'expérimentation de la prime d'attractivité est reconduit pour 2024 :

L'appel à candidatures sera publié concomitamment auxancements des mouvements nationaux, pour une prise de poste au 1er septembre 2024.

La Dordogne s'est portée candidate pour 3 postes de catégorie B : TS hospitalière, SIP Nontron, SGC Sarlat

3) Recrutement en cours d'un agent PACTE de catégorie C pour le SIP de Périgueux, pour un recrutement au 1^{er} décembre 2023

4) Apprenti(e)s

3 recrutements pour 4 possibilités : TS hospitalière (2 ans), BDV (1 an), Affaires économiques (1 an)

Stéphane BRELY se demande s'il est bien normal qu'un apprenti puisse participer à des opérations de contrôle fiscal et accéder à des informations sensibles.

David DESHAYES-SURCIN répond que l'apprenti peut avoir accès à des données sensibles lors de son stage. C'est la raison pour laquelle il signe un document précisant ses obligations en matière déontologique. Le risque n'est pas plus grand que vis-à-vis d'un agent qui demande un détachement dans le privé.

Olivier DARRIN souligne qu'ils ont également connaissance de l'organisation dans les services, des procédures mises en œuvre et que l'on ne dispose d'aucun moyen pour vérifier qu'ils respectent leurs obligations une fois partis.

Didier BIANCHINI estime qu'il n'y a pas lieu d'être plus suspicieux à l'égard de jeunes agents que vis-à-vis de hauts fonctionnaires qui peuvent être amenés à rejoindre le privé.

Kévin PICHARDIE s'interroge sur le niveau de recrutement.

David DESHAYES-SURCIN répond qu'il s'agit de BAC +2 et plus.

Didier BIANCHINI précise que l'objectif c'est aussi de convaincre ces personnes de passer ensuite les concours pour intégrer la DGFIP. Le fait d'avoir été apprenti constitue une vraie valeur ajoutée à l'oral.

5) Recrutement de contractuels ou détachement de fonctionnaires pour pourvoir des postes non pourvus (A+, A, B et C) ou libérés (A+) lors des derniers mouvements comptables ou administratifs.

Recrutement de 3 C contractuels de : SIP Nontron, SDIF Ribérac, SIE Périgueux
antenne de Sarlat

Demande de recrutement d'un contractuel C d'un an pour le SDIF au titre de GMBI

CDL de Bergerac : détachement à compter du 1^{er} novembre 2023 d'un fonctionnaire de la
fonction publique territoriale

3 recrutements en cours : responsables SGC Nontron, SIP Sarlat et SAPF

Stéphane BRELY s'étonne de la tenue d'entretiens avant la date limite de dépôt des
candidatures.

David DESHAYES-SURCIN précise qu'il est indispensable d'étaler la charge de travail en
recevant au fur et à mesure les candidats qui présentent les qualités requises, étant
précisé que la Direction doit examiner en priorité les candidatures de fonctionnaires.

Didier BIANCHINI ajoute que les candidatures déposées au dernier moment sont
examinées avec la même attention que les autres.

Nathalie SUBRENAT s'interroge sur les candidats extérieurs qui ont forcément moins de
connaissances et de compétences qu'un cadre de la DGFIP.

David DESHAYES-SURCIN estime que ce n'est pas toujours le cas, par exemple en
matière de SPL où des agents de la fonction publique territoriale peuvent avoir de
solides connaissances du fait de leurs relations avec la DGFIP. En outre, il rappelle que
2 des 3 postes de cadres font l'objet d'une fiche de poste parce qu'aucun cadre de la
DGFIP n'a postulé lors du dernier mouvement comptable.

Stéphane BRELY s'étonne de cette absence de candidats et se demande si la garantie
de rémunération mise en place pour les cadres dont le poste a fermé ne les incite pas à
rester chargé de missions.

David DESHAYES-SURCIN répond que c'est possible mais rappelle que la garantie de
rémunération ne dure que 6 ans.

Nathalie SUBRENAT souligne que pour beaucoup de comptables, ceci ne les inquiète
pas car ils partiront en retraite d'ici là.

Didier BIANCHINI se demande aussi pourquoi les inspecteurs du vivier ne demandent
pas de poste comptable alors qu'ils ont la possibilité d'obtenir des postes qu'ils ne
pouvaient pas obtenir auparavant du fait de la règle de l'ancienneté.

Fait à Périgueux, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire administratif,


David DESHAYES-SURCIN

La Secrétaire adjointe,


Christine DUVAL

Le Président,


Didier BIANCHINI

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 14 septembre 2023

QUESTION N°8 INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR :

Questions diverses

Nicolas AUFRERE appelle l'attention sur la climatisation qui reste défectueuse dans certains bureaux. Même en période de canicule, le télétravail n'est pas une solution, les agents ne disposant pas forcément de climatisation à leur domicile. Il souhaite que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CSAL FS.

Kevin PICHARDIE souligne à l'inverse que certains agents qui souhaitaient aller en télétravail ont eu un refus de leur chef de service.

Didier BIANCHINI estime qu'il faut régler le problème de climatisation d'ici le printemps.

Christine DUVAL s'interroge sur le relèvement des seuils du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD) et le retour de l'EDR dans les SGC.

Didier BIANCHINI répond qu'une note de la DG devrait augmenter les seuils du CHD.

Il n'est pas possible de libérer l'EDR car il va y avoir plus d'opérations à traiter avec début 2024 les opérations de régularisation 2023 plus la facturation forfaitaire de l'année 2024. Il espère en revanche pouvoir faire tourner les membres de l'EDR.

Valérie FOUCHET-ROLLAND souligne l'inutilité de la formation suivie et estime qu'il n'est pas possible en l'état d'affecter sur cette mission les membres de l'EDR en charge de la fiscalité.

Stéphane BRELY se demande où en est la réflexion sur la création de postes dédiés.

Didier BIANCHINI rappelle les 2 solutions possibles :

- soit créer un SFACT alimenté par du personnel du SMD3 et de la DDFiP, solution refusée par la DG car il y a autant de comptables assignataires que de SGC ;
- soit créer un SAR adossé à la paierie départementale pourvu par des emplois. Mais il ne voit pas où prendre les emplois.

Nicolas AUFRERE se demande pourquoi le département n'est pas doté en emplois pour cette nouvelle mission.

Didier BIANCHINI précise que la DG ne crée pas d'emplois pour des activités qui résultent de décisions prises par des collectivités locales. En revanche, la REOMI devrait avoir un impact sur le correctif charges de la DDFiP, venant diminuer le volume des suppressions d'emplois.

David DURAND s'étonne de l'absence de prise en compte par la Direction générale des conséquences de décisions prises par les EPCI.

Didier BIANCHINI indique que ce n'est pas nouveau et évoque la municipalisation de la gestion des titres de cantines sur Périgüeux.

Cathy HEBRANT se demande si l'on est en droit d'exiger de la part des collectivités la transmission de fichiers propres et à jour, les collectivités se privant au demeurant de recettes.

Didier BIANCHINI répond que les collectivités sont sensibilisées dans une logique de partenariat, mais sans aucune obligation.

Nathalie SUBRENAT rappelle que le Directeur pensait qu'il y aurait un recul en arrière avec un retour à la TEOM.

Didier BIANCHINI répond que c'est faisable techniquement mais le SMD3 est en train de gager son pari.

Nathalie SUBRENAT ne partage pas ce point de vue, soulignant le double ramassage des ordures ménagères, par le SMD3 et les villes, ce qui aura forcément un coût pour les usagers.

Sur un tout autre sujet, Didier BIANCHINI précise que le service des affaires économiques rattaché au DDFiP adjoint est désormais rattaché au PGF car l'agent en charge de cette mission est durablement absente et le DDFiP adjoint quitte le département.

Par ailleurs, la Direction teste un accueil vidéo au SIP de Périgueux, permettant à l'utilisateur qui vient à l'accueil d'avoir un agent en vidéo. Cette expérimentation permet de répondre à l'objection selon laquelle les agents en télétravail ne participent pas à l'accueil physique.

La généralisation de ce type d'accueil dans les France services est envisageable dans un second temps.

Les premiers essais sont peu concluants. Le 1^{er} essai a été un échec car l'agent avait une connexion ADSL insuffisante. Le 2^{ème} essai a été un peu mieux car l'agent disposait de la fibre. Il faut voir également les réactions des agents et des usagers.

Franck SCOUARNEC souligne que les France Services ne connaissent pas le remplaçant de M BESSE, ni les horaires des permanences.

David DESHAYES-SURCIN précise que M BESSE a fait un message à tous les FS et les permanences ont été publiées dans un communiqué de presse transmis à tous les FS.

Franck SCOUARNEC évoque la remise en cause d'un agent par le responsable du SDIF devant les collègues, ce qui n'est pas normal.

Didier BIANCHINI admet que le chef de service est un grand professionnel avec parfois une communication hasardeuse. Il sera invité à modifier sa manière de faire.

Nathalie SUBRENAT précise que le fait qu'il soit reconnu comme un grand professionnel ne l'autorise pas à faire n'importe quoi.

Nicolas AUFRERE évoque le bruit des travaux sur l'avant-toit, insupportable pour les agents et rendant l'accueil téléphonique impossible.

Il est convenu qu'une solution sera proposée aux agents des services concernés, comme par exemple l'utilisation de la salle 414 lorsqu'elle est disponible.

Fait à Périgueux, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire administratif,

David DESHAYES-SURCIN

La Secrétaire adjointe,

Christine DUVAL

Le Président,

Didier BIANCHINI



LIMINAIRE AU CSAL DU 14/09/2023

Monsieur le Président,

C'est la rentrée avec son lot de dysfonctionnements informatiques, de téléphonie, et de mauvaises nouvelles.

Ainsi, nous venons à travers cette liminaire vous alerter sur la situation catastrophique dans laquelle se trouvent actuellement les agents dans les SIP .

En effet, l'été est passé mais l'orage reste présent.

Durant toute la saison estivale, les agents ont dû se montrer à la hauteur pour accuser le coup du logiciel désastreux qu'est GMBI, et aux conséquences d'une foule d'usagers aux portes de nos CDFIP pour leur répondre et prendre en compte leur colère et leur agressivité !

Nos collègues ont fait front, ils ont été présents et en sont sortis épuisés et découragés.

Le tout numérique dans notre administration a encore une fois montré ses limites avec les zones rurales, voir blanches, des personnes âgées désemparées face à cet informatique, etc...

Nos collègues des SIP pensaient aborder les accueils de la rentrée avec moins de stress et de conflits, sauf que, vous, Mr le président en avez décidé autrement.

Pire vous les enfoncez encore plus en leur demandant d'assurer, en plus de leurs missions, l'accueil pour le foncier !

Qui a décidé d'installer le SDIF, notamment celui de Bergerac, à Ribérac : sûrement pas les agents !

Ils ne sont pas contre d'exercer de nouvelles missions, de se former ; mais avec des conditions de travail humaines et matérielles convenables si vous voulez qu'ils satisfassent les ambitions de votre direction !

Mr le président, vos agents des SIP abordent la rentrée la boule au ventre, ils sont épuisés, stressés.

Écoutez les !

Comprenez-les !

Ils apprécient leur mission et ils ont à cœur de les accomplir du mieux possible, mais, votre discours de la rentrée ne les a ni encouragés, ni motivés, vous auriez au moins pu les remercier d'avoir absorbé le surplus de travail engendré par GMBI !!

Pire, vous punissez tous les agents de votre direction, en n'accordant qu'un seul jour de pont naturel pour l'année 2024.

Mais qu'on fait les agents pour mériter ce mépris ?!

Pensez-vous réellement qu'il est indispensable d'assurer une ouverture des services alors que les entreprises du privé, les banques, les écoles seront sans aucun doute fermées pour faire le pont ?

Les maisons France Service seront-elles également fermées ?

Pensez-vous réellement que les usagers feront le pied de grue devant nos portes plutôt que de partir en week-end prolongé ?

C'est non seulement injuste mais incompréhensible pour les agents qui ont fait le maximum tout l'été afin de corriger et de résorber les erreurs de la Direction Générale.

Enfin, faisons un état des lieux du sujet à l'ordre du jour de cette instance, concernant la transition énergétique, les gaz à effet de serres, le plan de mobilité etc...

On nous impose de trouver des solutions afin de réduire au maximum le réchauffement climatique, les gaz à effet de serres, d'amélioration de notre environnement.

Sauf qu'avec la mise en place du NRP, les agents ont vu leur délai de route et leur distance augmenter, donc une utilisation de véhicule entraînant plus de pollution, plus de CO2 ; les transports en commun ne sont pas assez développés dans notre département pour les utiliser de façon quotidienne.

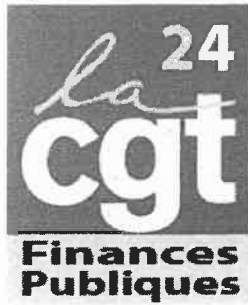
Nos bâtiments sont de vrai passoires énergétiques et nous n'avons pas le budget pour les travaux (cf Sarlat).

Alors tout ceci n'est qu'un effet d'annonce qui ne portera ses fruits que lorsque tous les intervenants joueront le jeu, ce qui n'est pour l'instant pas le cas.

Nous vous remercions de votre attention.

Christine Duval
secrétaire départementale titulaire

Franck Scouarnec
secrétaire départemental adjoint suppléant



**DECLARATION LIMINAIRE
CSAL DORDOGNE
DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'ONU a critiqué à plusieurs reprises les politiques sécuritaires et les problèmes institutionnels de racisme en France, en particulier dans les forces de l'ordre. Le meurtre de Nahel par un policier le 27 juin 2023, a mis de nouveau la lumière sur ce qui doit cesser : le racisme systémique, les violences policières et les inégalités sociales. La situation est grave au regard des enjeux démocratiques.

Dans la foulée de la tentative de remise en cause des subventions allouées à la Ligue des droits de l'Homme, le gouvernement a franchi une nouvelle ligne rouge avec l'arrestation d'une quinzaine de militants écologistes et avec la tentative de dissolution des Soulèvements de la Terre, rejetée par le conseil d'État.

L'association Anticor, dédiée à la lutte contre la corruption, a été informée de l'annulation de son agrément par le Tribunal administratif de Paris. L'association Attac (prônant la non-violence), a reçu une convocation de l'Assemblée Nationale dans le cadre d'une commission d'enquête sur « les groupuscules auteurs de violences ».

Rappelons aussi que le droit à manifester fait partie des libertés publiques. Et pourtant les blessés graves, mains arrachées, éborgné.e.s, plaies ouvertes, ont été le lot des manifestations depuis plus de 5 ans. Alors que la liberté syndicale est un droit fondamental, la répression à l'encontre des militant·es ne fait que s'accroître. C'est le cas pour le Secrétaire général CGT de la Fédération Mines-Energie (membre du Bureau Confédéral de la CGT), convoqué en gendarmerie dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites. L'Assemblée Nationale a convoqué la Secrétaire Générale de la CGT à propos des « groupuscules auteurs de violences lors des manifestations ». A Niort, s'est ouvert le procès contre six manifestant·es anti-bassines dont le délégué départemental CGT des Deux-Sèvres.

Plus de 400 militantes et militants CGT sont, aujourd'hui, poursuivi·es devant les tribunaux pour avoir mené des actions de lutte contre la réforme des retraites. Par ailleurs, un secrétaire de section de la CGT Finances Publiques a été convoqué au Tribunal suite à sa mise en examen, avec motion de son statut de syndicaliste, pour diffamation publique.

Dans nos propres services, au plan national, des militants sont inquiétés dans le cadre d'actions de contestation de réformes, de dégradation des conditions de travail, voire mis en cause par sur-interprétation injustifiée du droit de réserve. Dans un contexte de baisse des droits syndicaux, leurs prises sont contestées, mises en parallèle avec les tensions sur les effectifs.

Plus globalement, le combat contre la restriction des moyens alloués en termes de droits syndicaux est permanent, même au sein de notre administration.

Pressions, intimidations et répression participent à la stratégie du gouvernement visant à faire taire celles et ceux qui se lèvent contre les inégalités sociales qu'il creuse lui-même inlassablement. Nous ne laisserons pas faire !

Par ailleurs, le 1^{er} septembre, la réforme des retraites est entrée en vigueur, mais la CGT n'a pas fini de la combattre car tous les décrets d'application ne sont pas encore écrits et des négociations de branches vont préciser les dispositifs liés à la pénibilité. La CGT mettra tout en œuvre pour limiter les effets nocifs du report de l'âge légal et de l'accélération de la hausse de la durée de cotisation. 64 ans, c'est toujours NON.

Cette réforme est brutale et mal pensée, faite dans le seul objectif de satisfaire aux demandes du patronat avec des mensonges et approximations lors du débat médiatique et parlementaire, un passage en force par 49-3 pour imposer une réforme impopulaire et désormais des décrets écrits à la hâte.

Tout cela pour contraindre toujours plus de personnes à rester plus tard en emploi, ou se retrouver dans la précarité, sans se soucier du drame humain : accentuation de la souffrance au travail, dégradation de la santé des travailleurs-es, prolongation des temps de vie sans emploi ni retraite pour les plus fragiles, augmentation massive du nombre de précaires...

La stratégie du gouvernement est claire :

- Les personnes éligibles à la clause de sauvegarde (carrières longues permettant de conserver une date de départ d'avant la réforme) ne sont pas informées du dispositif, comme l'a révélé la CGT ;
- Le cumul emploi-retraite ouvrira des droits nouveaux uniquement pour les personnes qui seront parties en retraite à taux plein, ce qui exclura les personnes ayant des carrières hachées et incomplètes, et bénéficiera avant tout aux personnes qui, en plus d'avoir pu bénéficier d'une bonne carrière, auront la faculté de trouver un nouvel emploi ou de reprendre une activité en auto-entrepreneur ;
- La retraite progressive sera étendue à des publics qui jusqu'à présent en étaient exclus (fonction publique notamment), mais l'âge d'ouverture de celle-ci étant de deux années avant l'âge légal, le report de ce dernier reculera donc l'accès à ce dispositif dans le futur ;
- Une vague revalorisation des minima est prévue, limitée aux carrières complètes et quelques améliorations largement anecdotiques.

Les conséquences de ces choix :

- Une incertitude généralisée quant aux effets concrets de la réforme ;
- Une méconnaissance importante de nos droits restants ;
- Une attaque frontale contre les régimes pionniers qui existaient avant la mise en place de la retraite par répartition et qui ont servi d'exemples et de points d'appui, notamment pour la retraite à 60 ans.

Désormais, le gouvernement organise le déficit structurel de ces régimes en les privant de nouveaux cotisants et des recettes spécifiques qui servaient à leur équilibre.

Emmanuel Macron continue de refuser un référendum sur la retraite, alors qu'il l'envisage sur d'autres sujets. Pourtant il est toujours possible de faire machine arrière sur une réforme à la suite d'une mobilisation : la preuve avec le rétropédalage annoncé sur les épreuves de Bac.

En outre, cette année encore, l'été a mis en lumière les conséquences dramatiques du changement climatique et la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste. Nous sommes toutes et tous concernés. Les impacts de cette transition écologique juste sont multiples et concernent à la fois les activités, les conditions de travail, les métiers, les emplois, les qualifications et les compétences. Pour répondre à ce défi majeur, il faut dès aujourd'hui apporter des solutions immédiates, anticiper les impacts et préparer les investissements nécessaires, sécuriser l'emploi des travailleuses et travailleurs et les associer aux choix qui les concernent. Au lieu de cela la fragilisation de l'industrie continue sous la pression des actionnaires.

Le PLF et le PLFSS en cours de préparation doivent être à la hauteur des enjeux de la période et de demain. Dans ce cadre, la conditionnalité des 150 à 200 milliards annuels d'aides aux entreprises doit être débattue. Le PLF et le PLFSS doivent impérativement renforcer nos services publics.

Enfin, en cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux sont toujours des revendications prioritaires pour le monde du travail.

Alors que les profits explosent dans la plupart des grandes entreprises, plus que jamais un meilleur partage de la richesse produite est impératif. Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement...

Ce 12 septembre 2023 s'est engagé, après deux ans d'attente, une négociation avec la Direction Générale sur notre régime indemnitaire. Cette dernière doit maintenant prendre le temps et se donner les moyens de reconnaître enfin que la seule richesse de la DGFIP est l'investissement de ses agentes et de ses agents. Reconnaître l'engagement des personnels de la DGFIP est une urgence. Elle passe par une revalorisation pérenne immédiate de la rémunération pour tous !

Notre pouvoir d'achat a drastiquement fondu en 20 ans, et les deux dernières maigres hausses du point d'indice sont loin de compenser le décrochage. A ce jour, notre régime indemnitaire, qui représente environ un tiers de notre rémunération, n'a été revalorisé que sectoriellement et ponctuellement.

L'intersyndicale représentative au plan national revendique :

- la revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (inchangée depuis 2017 !) ;
- La revalorisation de la valeur du point ACF (inchangée depuis 2009 !) ;
- L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- La revalorisation de la prime de rendement (inchangée depuis 2017 !) ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

